

L'Administrateur général

Gif-sur-Yvette, le 6 juillet 2007



Commissaire Janez POTOČNIK
DG Recherche
Commission européenne

B-1049 Bruxelles - Belgique

Monsieur le Commissaire,

Vous connaissez le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), en tant qu'organisme de recherche majeur dans les domaines de l'énergie, de la défense et de la sécurité, et des technologies pour l'information et la santé. Acteur de la construction de l'Espace européen de la recherche, le CEA est persuadé que la capacité des Instituts de recherche à offrir des conditions de carrière et de travail attractives constitue un élément clé pour relever le défi de la compétitivité scientifique et économique de l'Europe. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous faire part de mon accord sur la Recommandation de la Commission européenne du 11 mars 2005 relative à la Charte européenne du chercheur et au Code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

Le CEA continuera à mettre en œuvre les mesures de nature à favoriser le développement de l'attractivité de l'Europe pour les chercheurs, dans le respect des règles nationales qui lui sont applicables, ainsi que des contraintes liées à son activité et au fonctionnement qui en découlent.

Le CEA encouragera ses interlocuteurs, également impliqués dans la recherche, à s'associer à cette Recommandation.

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alain BUGAT

Commissariat à l'énergie atomique
Bâtiment SIEGE
91191 - Gif-sur-Yvette cedex

Etablissement public à caractère industriel et commercial
R.C.S. PARIS B 775 685 019